



Résumé de la Paracha

La paracha de Kora'h traite de la fameuse rébellion de Kora'h contre Moshé. Se plaignant que tous les honneurs soient attribués à la famille de Moshé, Kora'h convainc une assemblée de deux cent cinquante personnes pour le soutenir et défie Moshé. Afin d'établir ouvertement sa légitimité et de faire taire la révolte, Moshé enjoint Kora'h et ceux qui l'accompagnent, à présenter leur encensoir et d'y mettre dessus le feu, tandis qu'Aaron en ferait autant. Hachem apparaît alors sur la tente d'assignation et souhaite détruire toute l'assemblée pour leur attitude. Après que Moshé ait prié, Hachem décide de ne tuer finalement que les instigateurs de la faute. Ces hommes vont connaître une mort particulière : la terre s'ouvre et engloutit vivants, Kora'h et ceux qui l'accompagnent. Malgré cette manifestation de la volonté d'Hachem de maintenir son choix sur Moshé, le peuple se plaint de nouveau et conteste la légitimité d'Aaron. La conséquence de cette nouvelle manifestation est lourde car une épidémie frappe le peuple, faisant plus de quatorze mille victimes. Comme si cela ne suffisait pas, Hachem va faire une nouvelle démonstration. Pour prouver qu'il n'agit pas de son propre chef et ne fait que suivre la volonté d'Hachem, Moshé va lancer un défi aux protestataires. Chaque tribu devra apporter un bâton sur lequel sera gravé son nom. Aaron, en tant que représentant de la tribu Lévi devra en faire de même. Le bâton qui fleurira le lendemain sera le bâton de celui qu'Hachem aura choisi. Évidemment le choix d'Hachem se porte sur Aaron. La paracha se poursuit en citant un certain nombre de règles.

Pour l'élévation de l'âme de
Chimone Ben Yitshak



Pour la Réfoua Chéléma de
Yitshak Ben Chimone

Dans le 16ème chapitre de Bamidbar, la Torah dit :

א / וַיִּקַּח קָרַח, בֶּן-יִצְהָר בֶּן-קֵהַת בֶּן-לוֹי, וְדָתָן וְאַבִּירָם בְּנֵי אֱלִיָּאב, וְאִוֵן בֶּן-פִּלֶת--בְּנֵי רְאוּבֵן:

1/ Il prit, Kora'h, fils de Ytsar, fils de Kéhat, fils de Lévi, avec Datane et Avirame, fils d'Éliav, et One fils de Péleth, fils de Réouven.

ב / וַיִּקְמוּ לִפְנֵי מֹשֶׁה, וְאֲנָשִׁים מִבְּנֵי-יִשְׂרָאֵל חֲמִשִּׁים וּמְאַתָּים, נְשִׂאֵי עֵדָה קְרָאִי מוֹעֵד, אֲנָשִׁי-שָׁם:

2/ Ils se levèrent devant Moshé, avec des hommes de parmi les enfants d'Israël, deux cent cinquante, des chefs de l'assemblée ceux qui sont appelés pour les réunions, des hommes de renom.

ג / וַיִּקְהָלוּ עַל-מֹשֶׁה וְעַל-אַהֲרֹן, וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם רַב-לָכֶם--כִּי כָל-הָעֵדָה פְּלִמָּה קְדָשִׁים, וּבְתוֹכְכֶם יְהוָה; וּמִדּוּעַ תִּתְבַּשְׂאוּ, עַל-קְהַל יְהוָה:

3/ Ils se rassemblèrent contre Moshé et Aaron et leur dirent : « c'est beaucoup pour vous, car toute l'assemblée, ils sont saints, et Hachem est parmi eux ; alors pourquoi vous élevez-vous au dessus de la communauté d'Hachem ? »

ד / וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה, וַיִּפֹּל עַל-פָּנָיו:

4/ Moshé entendit et tomba sur sa face.

Notre paracha et toutes les querelles qu'elle contient est sujette à une réflexion plus profonde qu'en apparence. Pour entamer notre propos, il convient de préciser qui sont les protagonistes qui accompagnent Kora'h. D'après le **Ramban** (chapitre 6, verset 5) il s'agit de membres du peuple (d'autres pensent qu'ils s'agit exclusivement des membres de la tribu lévi). Dans ce contexte, Kora'h fédère toutes les tribus et avance un argument commun pour tous. Il est clair que la révolte ne se porte pas contre Moshé et la position de chef qu'il occupe. Ceci n'est pas remis en cause, car tous ont vu lors du don de la torah que seul Moshé pouvait endosser ce rôle. La rébellion se fait contre la caste de prêtre, et plus généralement contre les léviim, du moins en apparence. Comme l'évoque le **Ramban**, Kora'h, afin de réunir tout le monde autour de lui, va prétendre vouloir restaurer le service divin aux mains des aînés, initialement désignés pour ce rôle. Comme nous l'avons vu dans les parachyot précédentes, les léviim ont été choisis pour remplacer les premiers-nés, qui, suite à la faute du veau d'or, ne peuvent plus assurer les fonctions dans le temple.

Kora'h argumente donc contre Moshé et soumet au peuple l'éventualité de récupérer cette place des aînés, prétextant que c'est Moshé qui les en a privés de son plein chef sans que cela ne soit la volonté d'Hachem. Cependant, comme le souligne le **Ramban**, Moshé décèle dans l'attitude de Kora'h, une rancune plus profonde, et un désir d'atteindre le titre de cohen bien qu'il ne soit que lévi.

Après cette introduction, nous pouvons entrer dans le vif du sujet. Trois points attirent notre attention. Le premier concerne le test mis en place par Moshé. Pourquoi se porte-t-il sur la kétoret, cet encens que les cohanim faisaient brûler dans l'enceinte du temple. En quoi ce procédé est-il plus évocateur que toutes les charges des cohanim ?

Le deuxième point consiste à comprendre le sens d'une double sanction. Comme Moshé le demande, une mise en scène spectaculaire frappe Kora'h et il se trouve englouti sous la terre. Toutefois, cette sentence ne concerne que Kora'h, Datane et Aviram. Par contre, pour les 250 membres de son assemblée, la mise à mort diffère et un feu sort depuis Hachem pour tous les détruire. Pourquoi

distinguer les deux punitions ? Quel sens donner au feu dans notre cas ?

Le troisième point se porte sur la suite de l'intervention d'Hachem à l'encontre de Kora'h et de son assemblée. Comme si la démonstration de Moshé ne suffisait pas, le peuple persévère et continue à se plaindre en remettant sur Moshé la responsabilité de la mort de Kora'h. Pourquoi s'obstiner alors qu'à l'évidence, Hachem se place du côté de Moshé ?

Pour tenter d'apporter un élément de réponse, remontons dans l'histoire. Le Midrach Rabba (sur Bamidbar, chapitre 4, paragraphe 8) enseigne qu'Adam Harichone était le premier cohen gadol de l'histoire, en tant qu'aîné du monde. Il a ensuite transmis ce titre à Chet, qui l'a légué à Métouchéla'h, pour se trouver ensuite successivement chez Noa'h, Chem, Avraham, Yitshak puis Yaakov. Le cas de Yaakov est un des plus évocateur car justement, son droit d'aînesse est contesté par son frère jumeau Essav, car dans les faits, il est le premier-né de la famille, si ce n'est qu'il a vendu ce droit à Yaakov. La paracha Vayichla'h, raconte comment Yaakov a dû combattre un homme dont la torah n'évoque pas le nom. Nos sages expliquent qu'il s'agissait en réalité de l'ange d'Essav, venu affronter le troisième patriarche. Suite à sa victoire, Yaakov contraint l'ange à le bénir et comme le précise Rachi (béréchit, chapitre 32, verset 27), il se retrouve forcé de reconnaître la transaction du droit d'aînesse passée entre Essav et Yaakov. Cette victoire de Yaakov contre l'ange du mal, l'ange de la mort est donc synonyme d'acquisition officielle du titre tant convoité. Ce titre est celui qui mène à la kéhouna comme l'évoque le midrach susmentionné.

Ce qui est intéressant dans cette prise de fonction, c'est qu'elle fait suite au combat contre l'ange de la mort. C'est donc la capacité à le vaincre et à le repousser qui octroie définitivement à Yaakov le droit d'aînesse. Ceci prend un sens particulier au vu des propos de nos sages (traité chabbat, page 89a). La guémara explique que suite au séjour de Moshé dans le ciel pour recevoir la torah, chaque ange est venu lui

offrir un présent : « chacun est devenu l'ami de Moshé et lui a transmis quelque chose, ainsi qu'il est dit "Tu es monté vers les hauteurs, tu as capturé un prisonnier, tu as pris des présents à cause de l'homme", c'est-à-dire en récompense des anges qui t'ont appelé "homme" tu as pris des présents. L'ange de la mort aussi, lui a donné quelque chose, comme il est dit : " il (Aaron) mit l'encens et fit expiation pour le peuple" et il est dit : "il se tint entre les morts et les vivants (et le fléau cessa)". Si l'ange ne lui avait pas dit ce secret, d'où l'aurait-il su ? »

Ce texte parle du secret de la kétoret, l'encens, qui a le pouvoir de repousser l'ange de la mort. Parallèlement à cela, nous venons d'affirmer que Yaakov devient cohen en parvenant à vaincre ce même ange. Il n'est alors pas difficile de voir se tisser une relation entre le cohen et le pouvoir de manier la kétoret. Seul celui qui dispose de l'héritage de Yaakov, de ce pouvoir de s'opposer à la mort, peut être en mesure de se servir de la kétoret. Par ailleurs, la suite de notre paracha met cela en évidence, lorsqu'une épidémie frappe le peuple pour ses fautes, Moshé demande à Aaron de se servir du secret de la kétoret pour arrêter l'épidémie. Il est intéressant de noter que Moshé demande cela à son frère et ne le fait pas lui-même ! Car le cohen n'est nul autre qu'Aaron. Le test proposé par Moshé prend alors tout son sens. Puisque Kora'h revendique la kéhouna, alors Moshé met en place un test de compatibilité. Par défaut, celui qui sera en mesure de survivre à la kétoret sera officiellement reconnu cohen. Par définition, puisque la kétoret symbolise la confrontation face à l'ange de la mort, les personnes inapttes mourront automatiquement. D'où le sort réservé à Kora'h.

Toutefois, cela ne nous explique pas pourquoi la torah distingue deux types de mort. La première est légitime, il s'agit d'une demande de Moshé de voir Kora'h subir une mort particulière afin d'attester de son erreur. Par contre, les 250 personnes qui accompagnent Kora'h quant à elles, périssent par un feu provenant d'Hachem. Pourquoi ne pas les relier à la mort de Kora'h ?

La réponse se trouve dans l'intention de chacun.

Comme nous l'avons vu en préambule, Kora'h a prétendu vouloir redonner aux premiers-nés le travail du service divin, bien que lui cherchait le titre de cohen. Dès lors, l'objectif visait par les 250 autres membres, n'est pas résolu par la mise en scène de la kétoret. En effet, cette dernière prouve certes que les membres en question ne sont pas cohen, seulement ils ne cherchaient pas à l'être. Ils voulaient juste reprendre aux léviim le service divin. En clair, le test de la kétoret répond à la question de Kora'h mais pas à celle de son assemblée. C'est pourquoi Hachem va mettre en place une seconde raison.

Le **Rama' Mipano** (assara maamarot) explique le sens du procédé utilisé pour l'intronisation des léviim. La torah explique que lors de ce dernier, les léviim ont été saisis par les cohanim pour subir un "balancement" dans toutes les directions. D'ailleurs la femme de Kora'h a vu en cela un acte méprisable destiné à humilier les léviim. Que cache réellement cette mise en scène ?

Lors de son départ vers 'Harane, Yaakov a fait le fameux rêve de l'échelle au terme duquel il fait une promesse à Hachem. Dorénavant, concernant tous les biens qu'Hachem lui accordera, Yaakov promet : « **עָשָׂר אֶעֱשְׂרְנוּ לְךָ** je veux t'en offrir la dîme. » La formulation est redondante, comme le montre les deux mots en gras qui sont en réalité les mêmes. De là, le **Radak** explique que Yaakov vient ici promettre à Hachem un double prélèvement, d'où la double occurrence. Yaakov s'engage en effet à offrir au maître du monde, le dixième de ses biens, mais également le dixième de ses fils ! Un de ses enfants sera consacré à Hachem, et il s'agira de Lévi. Cette tribu est donc la propriété directe du Maître du monde, dans le sens où elle ne doit servir que dans une sphère céleste. En clair, il s'agit d'une offrande à Hachem. Comment cela se traduit-il ?

Le **Rama' Mipano** compare cela à la requête qu'Hachem présente à Avraham de sacrifier Yitshak. Comme le remarque nombre de commentaires, Hachem ne fait que dire à Avraham de faire monter son fils sur l'autel, sans jamais le sacrifier. L'objectif ultime est d'attribuer à Yitshak le statut de sacrifice sans pour autant le sacrifier. À la suite de cette

expérience, Yitshak devient un sacrifice vivant, si saint qu'il ne peut plus quitter la terre d'Israël. Sur cette base, le **Rama' Mipano** nous dévoile que le "balancement" effectué sur les léviim consiste à reproduire cet état atteint par Yitshak. Comme chacun le sait, la torah requiert le même procédé pour les sacrifices que le cohen doit également balancer dans toutes les directions avant de les brûler. Cela signifie qu'Hachem appose son sceau sur les léviim en leur conférant le titre de sacrifice vivant à l'image du second patriarche. Il s'agit d'une kédoucha, une sainteté, que même les cohanim ne peuvent revendiquer. C'est pour cette raison que le choix de la sanction pour punir les 250 accompagnateurs de Kora'h va être le feu. Car, ces derniers n'étant pas lévi, ne peuvent prétendre au service divin en l'état, car ils n'ont pas la sainteté requise. Pour s'occuper du service divin, il faut disposer de cette sainteté inhérente aux sacrifices, et pour se faire il faut être soi-même un sacrifice vivant. Et justement ce qui distingue un sacrifice vivant d'un sacrifice standard, c'est de ne pas être passé par le feu. Dès lors, lorsque des non-lévi revendiquent le poste de lévi, Hachem leur montre la différence qui sépare les deux catégories. Les uns peuvent vivre en état de sacrifice, les autres sont contraints de brûlés pour atteindre cet état. Le feu est donc la réponse à l'objection de l'assemblée de Kora'h !

Cependant, la suite de la paracha nous démontre que le message ne passe pas. En effet, le peuple, au lieu d'analyser la différence entre la mort de Kora'h et celle de son assemblée et en déduire le message qu'elle comporte, suspecte Moshé une fois de plus. Aux yeux de l'assemblée, certes Kora'h s'est trompé et en est mort, mais les autres n'avaient pas pour autant tort. Le peuple comprend

le message de la kétoret mais ne saisit pas celui des flammes. Dans cette optique, une nouvelle manifestation éclate, ciblant uniquement le droit au titre de lévi, sans plus remettre en cause le statut de cohen. D'où la réponse définitive d'Hachem, qui demande à Moshé de choisir un représentant par tribu et de le confronter à Aaron, avec le test des bâtons. Ce qui est intéressant, c'est de noter que dans cette configuration, Aaron ne joue pas spécialement le rôle du cohen gadol mais plus du représentant des léviim dont il ne fait pas partie. Cela corrobore notre propos, le second test ne vise que les léviim ! Et c'est en constatant le miracle du bâton qui fleurit dans la tribu des léviim, que tout le peuple admet la légitimité de la tribu lévi dans le service divin.

Bien évidemment le sujet sur lequel cette paracha nous invite à méditer est la capacité à être aveuglé par nos émotions et nos ambitions. Kora'h, bien qu'intelligent, se met en péril pour prouver être digne de la kéhouna. Le peuple, perd toute capacité d'analyse et provoque une seconde manifestation ne se rendant pas compte qu'Hachem a déjà répondu à sa requête. C'est dire combien notre regard peut parfois être obscurci. C'est pourquoi nos sages nous suggèrent en tout temps de juger favorablement, sans faire entrer en compte notre impression personnelle car cette dernière est bien trop influencée par nos émotions. Yéhi ratsone que chaque juif juge son prochain avec clémence afin qu'à notre tour, le Maître du monde nous accorde la Sienna.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfova chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but cultuel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr .
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !